

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision DC n° 2015-0130 du 27 mai 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la commission des pratiques et des parcours

NOR : HASX1530386S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 27 mai 2015,
Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 161-77 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2015-0005 DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des pratiques et des parcours ;
Vu la décision n° 2015-0056 DC/SJ du 4 mars 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du règlement intérieur de la commission des pratiques et des parcours ;
Vu la déclaration d'intérêts transmise par le candidat et son engagement de se déporter s'il a des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à son indépendance ;
Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée membre de la commission des pratiques et des parcours pour une durée de trois ans : Mme Fanny Rusticoni.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 mai 2015.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU